

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de mai, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni, à 18h30, salle de la mairie sous la présidence de Mme Annie **BRAS-DENIS**, Maire.

Présents :

MM **BRAS-DENIS** Annie, **LE GUEUZIEC** Jean-Yves, **LE QUÉRÉ** Martine, **BLANZIN** Jérémy, **COATANLEM** Pascale, **LE GUERN** Frédéric, **SALLOU LE GUEN** Nadine, **LAFONTAINE** Marcel, **EVEN** Jean-Michel, **ROUDAUT** Benoît, **LE CORRE** Nathalie, **GUEGAN** Stéphane, **LE GALL** Florence, **PERRON** Sandra, **GAHINET** Marie, **HILIQVIN** Hervé, **LE BASTARD** Claudine.

Absents et excusés : **LE BALCH** Pierrick (arrivée à 18h43)

Procurations : **CORSON** Jeannine à **HILIQVIN** Hervé

Secrétaire de séance : Sandra **PERRON**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 avril 2022

En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté par l'unanimité des membres présents

2. Ressources Humaines

a) Confirmation de Sandrine TREMEL dans son poste de Secrétaire Générale et création d'un poste

Lors du Conseil du 8 juillet 2021, suite au départ de Gildas LAMANDÉ, Sandrine TREMEL avait été nommée Secrétaire générale de la commune de Plouaret pour une période d'essai pouvant aller jusqu'à une année.

Madame le Maire propose de confirmer cette nomination à effet du 1^{er} juin 2022. L'étape du vote du budget a en effet permis de mesurer la capacité de Sandrine à tenir le poste dans toute sa complexité.

Des échanges en assemblée, il ressort une grande satisfaction du travail accompli par Mme TREMEL.

Cette désignation étant faite, il y aura lieu de procéder au remplacement de son ancien poste. Celui-là a été modifié suite au départ de Christophe CHUINARD. Réane MARION qui est en CDD depuis août 2021, remplacera donc Sandrine sur la partie Communication, culture et sur la partie urbanisme en remplacement de Christophe CHUINARD, dans le cadre d'un processus de recrutement ouvert, conformément aux règles de la fonction publique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la proposition de réorganisation du service administratif proposé ci-dessus, **NOMME** Mme Sandrine TREMEL en qualité de Secrétaire Générale de la commune de Plouaret.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à 16 voix pour et 2 abstentions (H. HILIQVIN et J. CORSON)

AUTORISE Mme le Maire à créer un poste en Adjoint administratif territorial permettant le recrutement

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier : primes, recrutement

Arrivée de Pierrick LE BALCH à 18h43

b) Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire informe que suite à des évolutions de carrières et des modifications du point 2.a, il y a lieu de créer un poste et modifier le tableau des effectifs pour tenir compte des évolutions.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les modifications au tableau des effectifs énoncées ci-dessus dont une copie est annexée à la présente délibération.

c) Recrutement des saisonniers

Comme chaque année, la commune envisage de recruter, pour la période estivale, des saisonniers pour pallier les départs en vacances et faire face au surcroît de travail lié à cette période, notamment en espaces verts et entretien.

4 personnes pourront être recrutées aux services techniques sur la période du 13/06 au 31/08. Du personnel pour le ménage dans les bâtiments communaux sera également nécessaire sur la période estivale ainsi qu'un temps partiel pour assurer les permanences sur les expositions en complément des bénévoles.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à procéder aux recrutements nécessaires pour la saison estivale

d) Mise en place du dispositif « Mission argent de Poche »

Mme le Maire informe l'assemblée de la possibilité de mettre en place pour la 3ème année, le projet Mission Argent de Poche. Ce projet est à destination des jeunes de 14 à 17 ans (donc pas en âge de trouver un job d'été). Il s'agit de réaliser des chantiers d'intérêt public pour la commune contre indemnisation (15€ par jeune et par mission réalisée de 3h30 maximum, soit ½ journée). En 2021, 1 215€ ont ainsi été distribués aux jeunes de Plouaret, par l'intermédiaire de l'association Les Francas et du service jeunesse du CIAS.

Mme le Maire propose de répartir sur des bases équivalentes en réservant un budget 1 500€ soit 100 missions. L'association partenaire est désormais La Ligue de l'Enseignement, en accord avec le CIAS de LTC.

Pour information, le service jeunesse du CIAS a expérimenté durant l'été 2021 le dispositif « **Mission Argent de poche** ».

- 362 jeunes se sont impliqués (50% de filles et 50% de garçons, en majorité des collégiens 47%),
- 24 communes se sont engagées, Plouaret ayant été précurseur en 2020
- 1 617 missions ont été réalisées
- 24 255 € d'indemnités ont été versés aux jeunes.

Compte tenu du bilan positif de cette expérimentation et de la volonté exprimée de nombreuses communes de faire perdurer le projet, le CIAS de LANNION-TREGOR Communauté reconduit le dispositif durant l'été 2022.

Pour ce faire, il est proposé d'engager un partenariat, cadré par une convention tripartite entre le CIAS, La ligue de l'enseignement et la commune, annexée à la présente.

- VU** la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;
- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** La délibération du Conseil d'Administration en date du 23 mars 2022, approuvant la mise en place du dispositif « Mission Argent de poche » ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE** La mise en place du dispositif « Missions Argent de Poche » sur la commune du 04 juillet au 26 août 2022
- APPROUVE** L'adhésion à l'association Ligue de l'enseignement d'un montant de 186 euros pour l'année 2022
- APPROUVE** Les termes de la convention de partenariat « *Mission Argent de poche* » à intervenir entre le CIAS, l'association « Ligue de l'enseignement » et la commune
- ALLOUE** Un budget de 1 500 € correspondant à 100 missions avec une subvention qui peut-être allouée par la CAF sur la base de 5€ par mission.
- AUTORISE** Le versement de cette somme à la Ligue de l'enseignement, conformément aux termes de la convention
- AUTORISE** Le versement de cette somme à la Ligue de l'enseignement, conformément aux termes de la convention
- DIRE** Que les crédits budgétaires sont ouverts au Budget Primitif 2022
- AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier
- AUTORISE** Mme le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de la CAF

3. Subvention aux associations

Mme le Maire informe l'assemblée que les commissions Sport, Vie associative et Finances, réunies le 16 mai dernier, proposent d'attribuer, comme chaque année, les subventions aux diverses associations.

Elle invite Jérémy BLANZIN, adjoint au sport et à la vie associative, à mettre en exergue les demandes qui nécessitent des explications particulières, avec le soutien de Stéphane GUEGAN pour le sport et Marie GAHINET pour les autres associations.

Certains membres du conseil sont membres de bureau d'associations. Madame le Maire rappelle qu'ils ne peuvent pas prendre part au vote pour leur association respective, il s'agit de :

M. LE QUERE (Chœur des Améthystes), P. LE BALCH (l'amicale Laïque), M. GAHINET, S. GUEGAN et N. LE CORRE (ULAP), A. BRAS-DENIS (Voce Humana), F. LE GUERN (Courir à Plouaret et Le Vieux-Marché)

Le conseil municipal, après avoir délibéré pour chaque association à l'unanimité des membres autorisés à prendre part aux votes,

APPROUVE le versement des subventions présentées par les différents élus dans le tableau qui est annexé à la présente délibération.

4. Modification des tarifs communaux

a) Tarifs Cantine et garderie

Depuis le conseil du 13 novembre 2019, les tarifs de la cantine et de la garderie n'ont pas évolué malgré de fortes augmentations des matières premières et un coût du repas servi supérieur à 7 € dont 5.56 € pour la cuisine centrale.

Il y a lieu de maintenir le tarif social à 1€ pour les revenus les plus modestes. Pour rappel, pour chaque repas servi à 1€, une aide de l'Etat à hauteur de 3€ sera versée à la commune pour les élèves.

Mme le Maire rappelle que la garderie et la cantine possèdent 3 tranches de tarification en fonction du quotient familiale des familles :

Garderie :

Tranche <600€ (tarif à l'heure)	0€70
Tranche >600€ (tarif à l'heure)	0€85
Tranche >800€ (tarif à l'heure)	0€90

Cantine :

Repas pour les primaires :

Tranche <600€	1€00
Tranche >600€	2€95
Tranche >800€	3€05

Repas pour les maternelles :

Tranche <600€	1€00
Tranche >600€	2€70
Tranche >800€	2€80

Repas occasionnel, il sera majoré et fixé à 3.70€

Pour les enfants ayant une allergie alimentaire, il sera majoré à 1,40€ par jour de présence au restaurant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE Madame le Maire de modifier les tarifs de la cantine et de la garderie à compter du 1^{er} septembre 2022 selon les bases ci-dessus.

b) Modification des tarifs communaux au 1^{er} septembre 2022

Mme le Maire informe l'assemblée que les tarifs communaux n'ont pas augmenté depuis janvier 2019. Elle propose donc de le faire au 1^{er} septembre 2022. Mme le Maire propose une augmentation de 10%, tout en rappelant que les chiffres seront arrondis à l'euro supérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, ACCEPTE les augmentations proposées en annexe avec une application au 1^{er} septembre.

5. Délibération générale sur les présents offerts à l'occasion d'évènements

Mme le Maire indique qu'il est possible de prendre une délibération générale permettant de payer des frais inscrits au compte 6232 « fêtes et cérémonies » sans délibérer à chaque fois. Cette délibération sera valable pendant toute la durée du mandat.

Cette délibération concerne notamment :

- la remise d'un présent pour les élèves habitant la commune pour leur passage en 6^{ème},
- bons d'achats et cadeaux pour le concours de fleurissement, les nouveaux nés et les nouveaux arrivants sur la commune
- des présents à l'occasion du repas du 11 novembre pour les anciens ainsi que les colis de Noël pour les plus de 85 ans,
- remerciements pour des engagements bénévoles ou professionnels
- départ en retraite, ...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE pendant toute la durée du mandat d'offrir les présents cités dans la limite des frais inscrits au compte 6232

6. Décision modificative n°1, budget chaufferie

La trésorerie nous a signalé une incohérence de 40 centimes sur les restes à réaliser entre le compte de gestion et le budget prévisionnel 2022. Il y a lieu de corriger le budget prévisionnel 2022 du budget annexe de la chaufferie comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°1-BUDGET CHAUFFERIE		
SECTION INVESTISSEMENT		
DIMINUTION DES DEPENSES		
Chaufferie II	2153 – Installation à caractère spécifique	0.40€
TOTAL DIMINUTION DES DEPENSES Chapitre 21		0.40€
TOTAL DIMINUTION DEPENSES Chapitre 21 (Chaufferies I et II)		0.40€
DIMINUTION DES RECETTES		
Chaufferie II	1641 – Emprunt	0.40€
TOTAL DIMINUTION DES RECETTES		0.40€
TOTAL DIMINUTION DES RECETTES Chapitre 16 (Chaufferies I et II)		0.40€

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE la modification du budget prévisionnel de la chaufferie. Les restes à réaliser sont d'un montant de 30 371.00€ au lieu de 30 371.40 €

7. Petites Villes de Demain

a) Schéma directeur cyclable : demande de subvention

Madame le Maire informe que dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », la commune a fait le choix de mettre en œuvre deux études :

- une étude flash sur la rue de la gare, prise en charge à hauteur de 100% par la Banque des Territoires

- une étude sur la mobilité et notamment dans le but d'établir un schéma directeur cyclable sur la commune avec 3 phases. La 1^{ère}, la réalisation du diagnostic avec analyse du territoire, de l'offre actuelle et de l'identification des pratiques des cyclistes. Une 2^{ème} phase avec l'élaboration du projet et une 3^{ème} phase (optionnelle) avec la définition du schéma vélo avec déclinaison opérationnelle des objectifs sous forme de fiches actions.

Le coût de cette étude pourrait atteindre 30 000€ avec un financement possible à hauteur de 50% par l'ADEME (agence de la transition écologique) par le biais de AVELO2 et 30% par la Banque des Territoires. Il est bien entendu que les études ne seront réalisées qu'une fois les financements obtenus.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le lancement de l'appel d'offre pour cette étude auprès de prestataires extérieurs

AUTORISE Madame le Maire à solliciter la Banque des Territoires via le label Petites Villes de Demain et l'ADEME pour obtenir une subvention respectivement de 50% et 30%

b/ Convention ORT (Opération de Revitalisation de Territoire)

Sur le territoire de LTC, la ville de Lannion a signé une convention ORT avec l'Etat dans le cadre de l'opération Cœur de ville, rejointe ensuite par la ville de Tréguier.

L'Etat propose aux communes de Plestin-Les-Grèves et Plouaret de rejoindre à leur tour cette convention dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain afin que les communes puissent bénéficier d'un accompagnement technique et financier de l'Etat dans ses projets.

La signature définitive de cette convention doit intervenir en septembre 2022.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,
AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ORT

c/ Les fiches actions

Les actions, mises en place par les communes de Plestin, Plouaret et Tréguier dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », s'organisent autour des 5 axes de l'ORT déjà existants sur le territoire de LTC :

Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espaces public et le patrimoine

Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements publics

Les fiches actions retenues pour Plouaret selon chaque axe sont les suivantes (attention, elles ne sont pas classées par ordre de priorité) :

Fiche 1-1 : Etude pré-opérationnelle Habitat OPAH-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat Renouvellement urbain). Cette étude est prise en charge par Lannion-Tregor Communauté qui a la compétence Habitat sur le territoire.

Fiche 1-2 : Secteur de densification urbaine notamment autour de la rue de la gare. Sur cette fiche, la commune a missionné le CAUE 22 pour conforter la faisabilité du projet.

Fiche 2-1 : Actualisation de l'étude CCI. La commune a bénéficié d'une étude en 2019 dans le cadre de Dynamisme des bourgs ruraux. Une actualisation semble importante pour accompagner la dynamique commerciale du centre-bourg, génératrice d'activité et de flux

Fiche 3-1 : Etude schéma directeur des aménagements cyclables

Fiche 3-2 : Réaménagement de la rue de la Gare

Fiche 4-1 : Aménagement du parvis du collège dans le cadre de la sécurisation des lieux et favoriser les déplacements doux

Fiche 5-1 : Rénovation de la salle Norbert Le Jeune et de l'espace Ti Jean Foucat - Phase 2 et 3

Fiche 5-2 : Rénovation de la salle des sports

Fiche 5-3 : Rénovation de la gendarmerie soit par la réhabilitation du bâtiment existant avec une extension ou soit la construction d'un nouveau bâtiment sur nouveau foncier.

Fiche 5-4 : Conforter l'offre de la santé sur la commune

H. HILQUIN pose la question sur le développement économique de la commune hors commerces.

Madame le Maire rappelle qu'à Plouaret, il n'y pas de zone artisanale ni commerciale à Plouaret mais que le PLU permet l'installation des entreprises en diffus. Les porteurs de projet sont accueillis avec attention même si les questions économiques sont de la compétence de LTC.

Madame le Maire confirme que le niveau d'emploi par rapport aux nombres d'habitants est déficitaire à Plouaret car le nombre d'emploi disponible représente 71% des besoins de la population.

H. HILQUIN précise que le taux de pauvreté de la commune montre que le développement économique de Plouaret serait une bonne chose.

J. BLANZIN est d'accord sur ce point mais souligne qu'il est compliqué de faire venir des entreprises. Si M. HILQUIN a des idées et propositions pour développer ce volet

économique, évidemment les membres du conseil sont ouverts à toute initiative constructive de sa part.

Madame le Maire à l'impression de tout faire pour accompagner les entreprises à s'implanter.

F. LE GALL indique que s'il y a encore des installations de ménages modestes à Plouaret c'est lié au fait que l'immobilier est plus abordable et mais aussi la proximité de la RN12.

H. HILQUIN n'accuse pas le maire d'incurie mais trouve dommage que c'est LTC qui gère le volet économique au lieu des communes.

Madame le Maire lui rappelle que la répartition des compétences entre collectivité relève du pouvoir législative..

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE des fiches actions présentées dans les annexes de la convention ORT

8. Travaux de rénovation d'un restaurant et d'un appartement : bilan financier

Il est a noté que le bâtiment est d'une superficie totale de 270.31 m² habitable.

La partie restaurant représente 163.86 m² et la partie logement 106.45 m²

Les lots menuiseries intérieures, isolation et cloisons sèches, revêtements de sols, peinture, plomberie-chauffage et électricité ont été imputés en totalité sur la part restaurant.

Dépenses	Montant total HT	Part restaurant	Part appartement
Portage EPF	90 000.00	54 557.36	35 444.64
Portage démolitions+divers	87 791.17	53 218.38	34 572.79
Achat mairie+frais divers (fond)	21 950.00	21 950.00	
Maitrise d'œuvre	45 648.00	28 277.68	17 370.32
Divers	14 530.22	8 808.12	5 722.10
Travaux	448 274.60	346 382.22	101 892.38
TOTAL DEPENSES	708 193.82	513 191.59	195 002.23

Recettes	Montant attribué HT	Part restaurant	Par appartement
Préfecture – FNADT	150 000.00		
CPRB - Région	19 548.00		
LTC - Région	15 000.00	15 000.00	
EPF	85 269.70		
Loyers jusqu'au 10/09/2025	29 700.00	29 700.00	
Loyers logement jusqu'au 10/09/2025	Non estimé à ce jour		?
TOTAL RECETTES	299 517.70	44 700.00	?

C. LE BASTARD interroge sur l'état des logements à ce jour.

Madame le Maire explique qu'il reste les aménagements intérieurs à faire, soit environ pour un montant d'environ 70 000€. Elle se montre satisfaite de la mise à disposition des chiffres.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE de ce bilan financier représentant un investissement net à ce jour de 408 676€ HT, hors l'agencement intérieur des logements.

9. Dynamisme des bourgs ruraux : Avancement du projet de construction du programme locatif intergénérationnel près de l'EHPAD

a) Convention pour la viabilisation du site avec Terres d'Armor Habitat

Madame le Maire informe le conseil que dans le but de simplification des interventions et intervenants dans ce projet, Terres d'Armor Habitat propose une convention entre l'OPH et la commune pour la réalisation, la rétrocession et le transfert dans le domaine public communal de la voirie, des divers réseaux et équipements de l'opération de construction de 10 logements locatifs sociaux rue du Foyer, durant la période des travaux.

Les travaux des aménagements paysagers et des clôtures sont exclus de la présente convention car ils seront réalisés postérieurement par la commune.

En contrepartie, la commune indemniserà TERRES D'ARMOR HABITAT du coût réel des travaux nécessaires à la réalisation des espaces communs dont le montant est défini en article III des présentes.

Le coût prévisionnel des travaux des espaces communs est estimé à 80 855 € HT comprenant :

- Le coût des travaux de VRD : 70 000 € HT,
- Le coût des honoraires de maîtrise d'œuvre : 8 500 € HT,
- Frais de gestion de TERRES D'ARMOR HABITAT correspondant à 3% du montant HT des prestations ci-dessus : 2 355 €.

La COMMUNE s'engage à indemniser TERRES D'ARMOR HABITAT de l'ensemble des coûts de réalisation des espaces communs.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Mme la Maire à signer la convention avec Terres d'Armor Habitat et à solliciter les aides financières possibles pour la viabilisation du site, destiné au logement social.

b) Demande de subvention – Budget chaufferie

Dans le cadre de la construction du programme locatif intergénérationnel près du foyer, il a été décidé de raccorder ces logements à la chaufferie près de l'EHPAD.

La commune peut bénéficier du fond de concours énergie via LTC pour l'étude technique et l'extension de son réseau ainsi que pour l'installation de la GTC (Gestion Technique Centralisée) concernant les 2 chaufferies bois.

H. HILQUIN demande combien il y aura de logements intergénérationnels.

Madame le Maire précise qu'il y aura 10 logements dont 6 pour les personnes âgées et 4 pour les jeunes couples.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Mme la Maire à engager les études prévues au budget

AUTORISE Madame le Maire à demander les subventions et fonds de concours nécessaire auprès des partenaires

10. Décret tertiaire du 23/07/2019 concernant les économies d'énergie dans les bâtiments communaux

En introduction de ce point, Madame le Maire propose à M. HILQUIN d'expliciter sa demande de mise de ce sujet à l'ordre du jour.

M. HILQUIN précise qu'il a pris cette question sur internet et ne sait pas bien si la commune est concernée, car le décret semble porter sur les immeubles supérieurs à 1 000m².

Madame le Maire propose de regarder l'état des lieux établi par les services à ce sujet en vue du conseil.

Ces dernières années, les élus et les services municipaux ont une vigilance particulière sur les économies d'énergie dans les bâtiments communaux, éclairage public et sur l'eau.

En effet, en 2019, en répondant à un appel d'offre la commune a été dotée de néons LED entièrement pris en charge par le dispositif CEE, permettant ainsi de remplacer les néons de la salle des sports, ...

- Eclairage : Le remplacement de l'éclairage du terrain de foot et du boulodrome vont dans ce sens.

Au niveau de l'éclairage public, à chaque panne, les luminaires sont changés par des systèmes moins énergivores et un plan de remplacement est prévu notamment au niveau de l'école.

Concernant l'éclairage, des études sont en cours pour le remplacement de celui de l'église et évidemment dans la tranche 1 de Ti Jean Foucat, ce dispositif est pris en compte.

- Chauffage : il faut rappeler que les travaux de la médiathèque ont permis de supprimer le chauffage au fioul pour l'installation d'une pompe à chaleur, de revoir l'isolation et remettre aux normes électrique l'ensemble du bâtiment qui a été équipé en LED. Des chaudières fuel sont encore actives à la salle Norbert le Jeune, à la gendarmerie et à la poste.

La mise en place d'une gestion technique centralisée sur les chaufferies 1 et 2 permettra de gérer à distance les départs d'eau chaude et à terme de piloter les différents bâtiments en matière de chauffage pour tous les immeubles desservis par les chaudières bois.

- Au niveau des économies d'eau, des cuves de récupérations des eaux de pluie ont été installées au niveau de la mairie (WC automatique et arrosage des jardinières) et au niveau des service technique (arrosage, balayage, lavage, ...). Une récupération d'eau est aussi en place Résidence Kerdudo au niveau du jardin partagé.

Enfin, l'achat de véhicules électriques pour le service des repas à domicile et des services techniques permet de limiter un peu l'utilisation des carburants fossiles.

S. PERRON indique que l'école Jean Denis va s'engager sur les économies d'énergie pour la rentrée 2022-2023.

JY LE GUEUZIEC indique que des analyses vont être effectuées à la gendarmerie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, ACCEPTE le principe de poursuivre les efforts engagés dès que l'opportunité se présente

11. Questions diverses

a) Groupe électrogène - panne :

Le groupe électrogène, propriété de la commune est en panne. L'appareil est en réparation auprès de l'entreprise Beb à Plérin, spécialisée dans les groupes électrogènes.

Après une 1^{ère} panne détectée (régulateur de tension), il semblerait que le bobinage génératrice de 80KVA est à changer. Le montant du devis s'élève à 7 250.76 € HT sous réserve qu'il n'y aura pas d'autres pièces à changer.

Le groupe électrogène à 20 ans et pour l'achat d'un nouvel appareil il faut compter 30 000€.

Madame le Maire interroge l'ensemble des élus sur leur volonté pour le devenir de ce matériel sur la commune.

Les membres du conseil considèrent que cet équipement a rendu de nombreux services mais s'inquiètent des solutions qui peuvent être trouvées.

C. LE BASTARD suggère d'étudier la possibilité d'un achat entre plusieurs communes.

En synthèse des échanges, la proposition est faite de voir si nous trouvons une entreprise moins disante pour les réparations et de se rapprocher des autres communes limitrophes pour un achat commun.

b) Convention SMITRED AMI hors foyer CITEO

Madame le Maire expose la candidature du SMITRED Ouest Armor à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur le tri des emballages Hors Foyers proposé par l'Eco-organisme CITEO a été retenue en février 2022.

Il s'agit d'un AMI offrant une aide financière aux collectivités qui s'engage dans la mise en place de dispositifs permettant le tri des emballages consommés hors foyer, notamment dans les lieux publics. Dans le cadre de cette candidature, le SMITRED a regroupé plusieurs projets portés par LTC, GPA, les communes de l'Île de Bréhat, Lannion, Plouaret et Plouézec.

Madame le Maire explique que l'aide financière globale qui sera versée au SMITRED par CITEO doit être ensuite répartie entre toutes parties prenantes (SMITRED, adhérents, communes) en fonction des dépenses engagées et du taux de prise en charge pour chaque projet spécifique.

A ce titre, CITEO impose qu'une convention de répartition de cette aide soit établie et signée par chaque partie prenante concernée. C'est pourquoi le Maire propose de signer cette convention.

Par ailleurs, le SMITRED a déposé fin février la même candidature pour le même AMI auprès de l'ADEME (Agende de la transition écologique), qui, si elle était retenue, permettrait de percevoir une aide qui viendrait en complément de celle perçue de CITEO. Cette convention permettra également de répartir les montants obtenus, dans les mêmes conditions.

3 enjeux sur la commune : le stade, le secteur enfance-jeunesse et le parc de loisirs

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la proposition ci-dessus,

APPROUVE la convention de répartition des aides financières de CITEO et de l'ADEME,

AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

c) Préparation des élections législatives

d) Mon Tro Breizh

Inauguration de la 1^{ère} stèle de granit en présence de Loïg CHESNAIS-GIRARD le 17 juin prochain à 15h à Plouaret en lien avec les granitiers breton

e) Inauguration officielle de L'Utopie

L'inauguration officielle se tiendra le lundi 20 juin à 13h

f) Passage de la PLB (Pierre Le Bigaut) et fête de la musique le 25 juin

Besoin de volontaires pour le déjeuner car il sera offert par la municipalité aux bénévoles.

Le soir, il y aura besoin de volontaires au sein du conseil pour assurer la fête de la musique

g) Constitution d'une Charte éthique

Proposition de constituer un groupe de travail. Les volontaires pour ce travail sont :

Hervé HILIKUIN

Annie BRAS-DENIS

Sandra PERRON

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h57